



Municipalité de la Commune de L'Isle

Préavis n° 01/2024
au Conseil communal

**Demande d'un crédit de
CHF 150'000.00 TTC**

pour l'aménagement de deux places de jeux,
à L'Isle et à Villars-Bozon

Délégué municipal :
M. Philippe Mülhauser

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le jeu fait partie du quotidien des petits, c'est un facteur de développement essentiel. Par le jeu, l'enfant se construit sur le plan psychique, mental, émotionnel et social. Les places de jeux sont donc une réponse à la nécessité de l'enfant à assouvir son besoin de mouvement, de socialisation et de pouvoir mener des expériences de vie diverses et variées. Dans ces lieux, l'enfant se confronte à ses semblables et déploie une réflexion par rapport à ce qu'il a vu, vécu ou entendu. Une place de jeux joue également un rôle essentiel en favorisant les interactions sociales.

2. OBJET DU PRÉAVIS

L'objet du présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit pour le réaménagement de la place de jeux de L'Isle (parcelle n° 313) et l'aménagement d'une place de jeux à Villars-Bozon (parcelle n° 92).

3. EXPOSÉ DE LA SITUATION

Actuellement une seule place de jeux est à disposition des enfants de notre commune sur le site de la grande salle (parcelle n° 313). Cette dernière ne répond plus aux normes en vigueur et nécessite un réaménagement. L'aménagement d'une place de jeux à Villars-Bozon s'est également avéré nécessaire. Cet espace de jeux à l'emplacement de l'ancienne cour d'école (parcelle n° 92) offrira un environnement sécurisé pour les enfants du hameau.

4. PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Afin de répondre le mieux possible aux attentes des parents, la Municipalité a organisé une démarche participative. Cette action a été bien accueillie par la population et une vingtaine de parents se sont réunis pour définir ensemble les besoins de ces places de jeux. Suite à cela, un groupe de travail s'est constitué afin d'imaginer des futures places de jeux répondant pleinement aux besoins des habitants.

5. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

5.1. Mode de conduite des travaux

Ce projet est réalisé et piloté par la Municipalité qui assure la direction des travaux. Le groupe de travail constitué au sein de la démarche participative reste actif tout au long du processus d'aménagement des places de jeux.

5.2. Travaux prévus

Les travaux principaux consistent en :

- l'enlèvement des installations actuelles vétustes et non conformes ;
- le terrassement ;
- la création des fondations pour les installations ;
- la pose des jeux et des installations par une entreprise spécialisée ;
- l'aménagement paysager ;
- la pose du mobilier urbain.

Les travaux d'enlèvement des installations actuelles seront réalisés par les employés de voirie.

Les sols seront aménagés au moyen de copeaux issus de la commune.

6. ASPECTS FINANCIERS ET SUBVENTIONS

Les coûts liés à l'aménagement des places de jeux se décomposent comme suit :

Désignation	Montants TTC L'Isle		Montants TTC Villars-Bozon	
Travaux paysagers	CHF	35'000.00	CHF	18'000.00
Équipements y compris contrôle de sécurité	CHF	60'000.00	CHF	33'000.00
Divers et imprévus	CHF	2'000.00	CHF	2'000.00
Total par site	CHF	97'000.00	CHF	53'000.00
Montant total L'Isle & Villars-Bozon :		TTC	CHF	150'000.00

La Municipalité envisage également de lancer une campagne de demande de dons auprès des entreprises actives sur le domaine communal.

La notion d'amortissement n'est plus soumise à la décision du Conseil communal. En effet, les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2 (méthode comptable harmonisée 2) et le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM), art. 14 instaurent les durées qui devront obligatoirement être respectées.

Dans le cas du présent préavis, les installations seront amorties sur une période de 10 ans.

7. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE

- Vu le préavis municipal n° 01/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 150'000.00 TTC pour l'aménagement de deux places de jeux à L'Isle et à Villars-Bozon ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, ainsi que du rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'aménagement de deux places de jeux, à L'Isle et à Villars-Bozon ;
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 150'000.00 (TTC) ;
- De financer ce montant par les liquidités courantes ou par l'emprunt.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Anne-Lise Rime



La Secrétaire



Danièle Jordan

Annexe : plans des places de jeux de L'Isle et Villars-Bozon



